



## A l'aide concernant mon divorce

Par **joe2010**, le **14/03/2012** à **14:32**

Bonjour,

j'ai quelques questions à vous poser parce que je suis vraiment perdu sans savoir quoi faire. J'ai quitté mon domicile suite à ce que ma femme m'a mis dessus après que j'ai eu pas mal de coups. J'étais en train de faire 2 mains courantes depuis septembre et à ce jour je suis avec mon avocat pour faire les démarches de divorce. De mon côté, j'ai payé de nouvelles dépenses sachant que je lui ai donné un chèque pour commencer jusqu'à maintenant. J'ai payé de nouvelles dépenses. L'assistante sociale m'a dit que c'est encore long. J'habite dans le nord pour vous c'est normal que j'ai pas encore eu de courrier de tribunal. Je vous remercie de m'aider.

Par **cocotte1003**, le **14/03/2012** à **19:26**

Bonjour, vous n'auriez pas dû quitter le domicile conjugal sans que la première audience de divorce ne soit faite. Avez-vous fourni des documents à l'avocat pour votre divorce ? Selon les tribunaux, la procédure peut prendre plus ou moins longtemps. Envoyez à votre avocat une LRAR lui demandant si votre dossier est complet et de le déposer au plus vite au tribunal en vous précisant la date de l'audience, cordialement.

Par **joe2010**, le **15/03/2012** à **03:37**

bonjour

oui je suis tout à fait d'accord avec vous mais j'avais pas le choix. J'étais obligé de quitter le domicile de mon ex. Elle m'a mis dessus comme elle est très nerveuse. J'ai préféré partir. J'ai tous

ramner a l avocat le probleme que c long je crain quoi s il vous plait comme j ai quitter domicile ,? par c que mon ex me fait des menace comme quoi j ai quitter domicile et elle peu demander une pension je paie deja une pension pour ma fille meme si je suis pas encore passer devant le juge sa veu dir quoi lrar ?? je vous merci beaucoup d avoir repondu

Par **cocotte1003**, le **15/03/2012 à 03:44**

Bonsoir, une LRAR = lettre recommandée avec accusé de réception. Votre femme peut demander une pension si la différence entre vos revenus et le sien est tres différente. Vous faites bien de payer une pension pour votre fille alors que vous n'y etes pas contraint cela sera considéré favorablement par le juge. Tachez d'obtenir des attestation de vos amis, voisins, parents ... qui prouvent que votre femme vous a mis dehors ceci our les mettre dans votre dossier. Etiez-vous en location ? cordialement

Par **joe2010**, le **15/03/2012 à 04:13**

bonsoir

non je suis héberger chez mon frère pour l instant je suis en cdi en plus on avait un pret signer a deux mais la veut rien payer c moi qui le paie tous seul et le jour quand ma mis dhor elle a tous garder les meubles la tv ect même mon pc portable elle voulait pas me le donner j ai rien eu du tous c 'est une femme tres angoisser nerveuse elle a deja eu de problème avec son ex et étais suivi par des assistance social et des suivi pour les enfant franchement je c pas quoi sachant qu elle est forte au niveau papier et faire sa malheureuse quand il faut pour qui gagne